Résolution présentée par la délégation de la Lituanie

Thème : Conflits et sécurité internationale

Concerne : Création d'un organisme international contrôlant strictement l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le militaire

L'Assemblée Générale,

Déplorant le recours croissant à l'intelligence artificielle (IA)dans les conflits militaires dans le monde, la Fédération de Russie visant par exemple, selon le Center for Strategic and International Studies (CSIS), une production annuelle massive de 130'000 armes aériennes autonomes d'ici 4 ans,

Consciente de l'utilité de l'IA pour la sécurité nationale, notamment dans la détection des cybermenaces et l'analyse des risques grâce au traitement de grands volumes de données, comme l'a montré l'incursion d'une vingtaine de drones russes dans l'espace aérien polonais en septembre 2025, à laquelle la Pologne a répondu en se dotant du système anti-drones Merops, qui s'appuie sur l'IA pour repérer et identifier les drones

Alarmée par la surveillance insuffisante de l'IA, alors que des tâches à haut risque lui sont confiées et que de nombreuses victimes innocentes en font les frais, comme dans le cas du système Lavender de Tsahal, qui aide l'armée israélienne à identifier et à ordonner des frappes contre des cibles sans vérification humaine approfondie,

Préoccupée par le manque de réaction internationale à la déclaration des dirigeants du secteur de l'intelligence artificielle appelant à encadrer et à ralentir ces programmes, le président Trump ayant récemment déclaré « gardez la poule aux œufs d'or en vie » en réponse aux mises en garde alarmantes de géants de la tech tels qu'OpenAI et Anthropic,

Félicitant la stratégie française dite "human in the loop", qui oblige l'IA à obtenir l'autorisation d'un humain pour déclencher une attaque, ce qui permet de réduire le risque d'erreur et d'éviter que l'IA soit seule responsable des conséquences,

Décide de créer un organisme nommé KILL (*Keep Intelligence Lethality Limited*), chargé de surveiller le développement de l'intelligence artificielle dans chaque État afin d'empêcher toute tentative de création d'armes de destruction, et de faire respecter les règles du traité mentionné ci-dessous;

- la mise en place d'un traité international interdisant l'utilisation et l'instauration de toute intelligence artificielle militaire étant capable de prendre une décision létale, qu'elle soit programmée à cet effet ou non;

- stipulant que toute intelligence non humaine doit respecter le consentement de chacun, selon le principe « seul un oui est un oui ».

Le texte français fait foi.